

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Baronnies
en drôme provençale

Le Contrat Local de Santé 2025-2030

— Ordre du jour

- Le cadre du Contrat Local de Santé 2025-2030
- Engagements des acteurs du CLS
- Axes stratégiques et aperçu des fiches actions
- Questions / Réponses

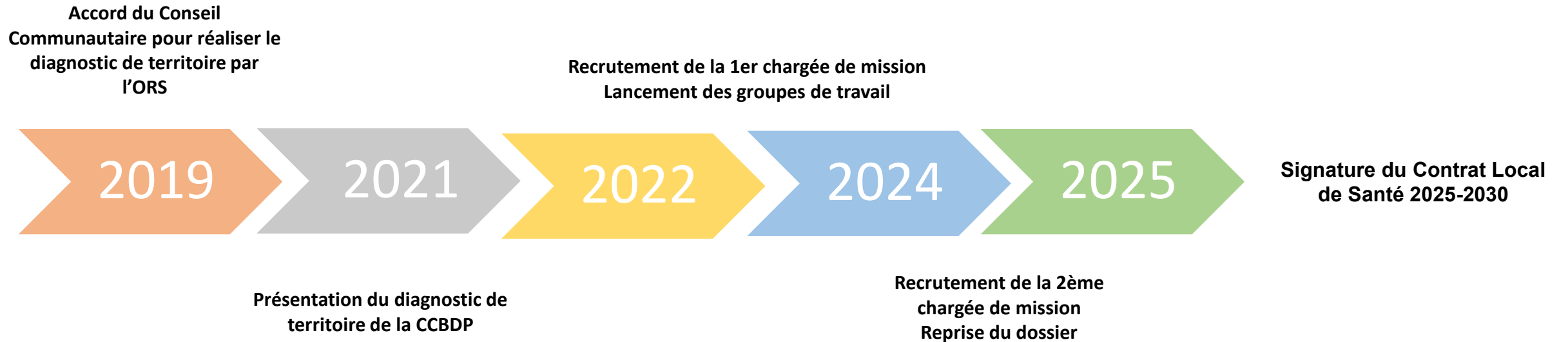
— Le Contrat Local de Santé (CLS)

Les inégalités de santé trouvent, pour l'essentiel, leur source dans les inégalités générales, sociales ou environnementales. C'est pourquoi le CLS doit permettre d'**agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé**.

Les inégalités de santé sont aggravées par les inégalités d'accès au système de santé. C'est pourquoi les signataires attachent une importance **à l'accès aux droits, à la prévention et aux soins et à la continuité des parcours de santé**.

Les Contrats locaux de santé (CLS), dans la lignée des Schémas Régionaux de Santé, ont vocation à renforcer les partenariats sur un même territoire dans l'objectif de mieux prendre en charge la santé des habitants (Code de la santé publique).

— Calendrier du Contrat Local de Santé



— Les instances du Contrat Local de Santé

Comité de pilotage COPIL

Les représentants des signataires :

- Préfecture
- ARS
- CCBDP
- MSA
- CPTS
- CPAM
- Le Département Drôme
- CAF
- Hôpital
- Centre Hospitalier Drôme Vivarais
- ORSAC ATRIR

Valide les orientations du CLS d'un point de vue stratégique et est amené à en faire l'évaluation.

A partir de la signature du CLS, se réunit une fois par an

Comité technique Cotech

Les représentants des Groupes de travail :

Assure la réalisation de chaque action et en évalue les répercussions auprès des acteurs de terrain

Il prépare les décisions et les propose au Copil

A partir de la signature du CLS, se réunit une fois par semestre

Groupe de travail GT

Rassemble les acteurs du territoire et porte les fiches actions

- Attractivité et offre de soins
- Public en situation de précarité
- Santé des femmes
- Public jeune
- Séniors
- Santé Environnement
- Santé Mentale

— Engagement des acteurs du CLS

Les signataires :

Les signataires s'engagent à faciliter les démarches transversales, pour décloisonner les fonctionnements et permettre à tous les habitants des parcours de santé accessibles et cohérents dans l'objectif de garantir à l'accès aux droits, à la prévention et aux soins et à la continuité des parcours de santé.

Concrètement, ils s'engagent à :

- Participer aux instances du CLS
- Co-financer des actions et leur animation
- Porter, coordonner et évaluer leurs actions inscrites au CLS avec l'appui de la coordinatrice dans le cadre de ses missions

— La coordinatrice, le pilote d'action et l'acteur

La coordinatrice du CLS impulse la dynamique autour du CLS, anime les instances de gouvernance et accompagne la réalisation de chaque action. Elle procède à son évaluation selon les indicateurs définis au préalable.

Elle a la posture de facilitatrice et a un rôle ressource pour les groupes de travail.

Il n'est pas exclu que la coordinatrice soit pilote de certaines actions. La coordinatrice est garante de l'atteinte des objectifs du CLS sur les 5 ans.

Le pilote de la fiche action est le garant de sa mise en place. Chaque action se définit par son contexte, sa pertinence et ses objectifs opérationnels. Le pilote rencontre la coordinatrice afin de l'informer sur l'évaluation de l'action selon les indicateurs d'évaluation et les moyens renseignés.

L'acteur contribue à la réussite de l'action. Il participe au groupe de travail et est force de proposition en assurant un retour du terrain.

— Les axes stratégiques et objectifs opérationnels

➤ **Axe 1 : La coordination. Axe Transversal**

➤ **Axe 2 : Améliorer l'offre de soins** (accès aux soins et attractivité du territoire pour les professionnels de santé)

✓ Des fiches actions autour des axes stratégiques

➤ **Axe 3 : Renforcer les parcours de santé** (maintien à domicile, prévention et accompagnement médico-social)

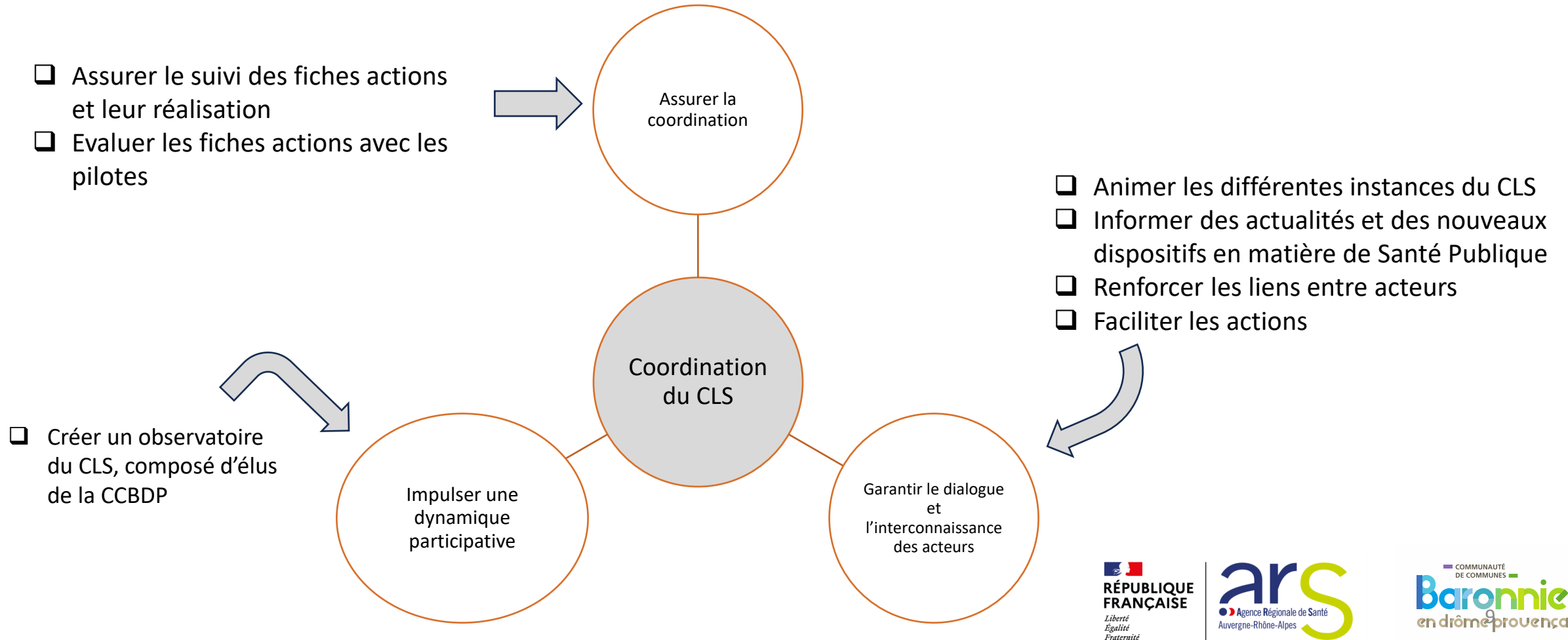
✓ Des acteurs du terrain mobilisés dans la mise en place des projets

➤ **Axe 4 : Promouvoir la Santé environnement** (perturbateurs endocriniens, prévention, urbanisme favorable à la santé, habitat)

✓ Une cohésion sur l'ensemble du territoire

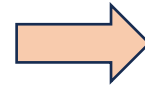
➤ **Axe 5 : Accompagner la prévention et la promotion à la Santé Mentale** (mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale)

Axe 1 : La coordination du CLS



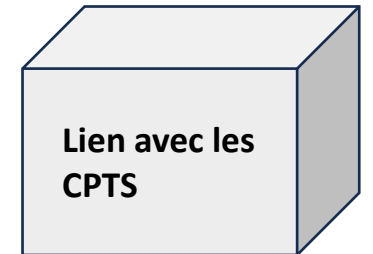
Axe 2 : Améliorer l'accès aux soins

- ❑ Sensibiliser sur le bon usage des urgences
- ❑ Améliorer les réponses aux demandes de soins non programmés

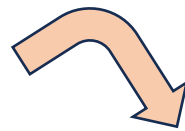


Soins non programmés

- ❑ Soutenir l'exercice coordonné (CPTS, MSP)
- ❑ Organiser un forum de l'emploi sur les métiers du médico social
- ❑ Améliorer l'accueil des internes et des professionnels de santé sur le territoire

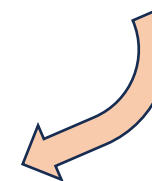


- ❑ Informer l'ensemble des habitants sur l'offre de soins et de service
- ❑ Améliorer le lien ville – hôpital
- ❑ Renforcer le réseau des acteurs du territoire



Lisibilité de l'offre

Améliorer l'accès aux soins



Attractivité du territoire

Axe 3 : Renforcer les parcours de santé

- ❑ Repérer les jeunes fragilisés et les accompagner
- ❑ Promouvoir la vaccination

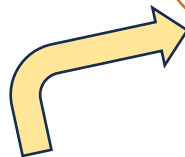
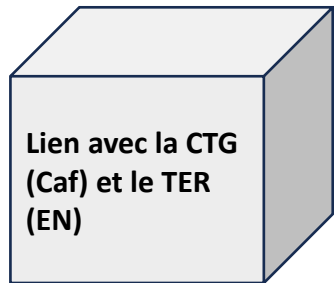


Les publics jeunes

- ❑ Former les professionnels de santé et favoriser l'interconnaissance de pratique
- ❑ Renforcer les dispositifs « d'aller vers » - médiation en santé, équipe mobile précarité
- ❑ Accompagner les publics en situation de précarité dans l'accès au logement



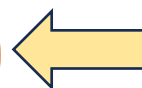
Les publics précaires



La Santé des femmes

Renforcer les parcours de santé

Le maintien à domicile et les séniors

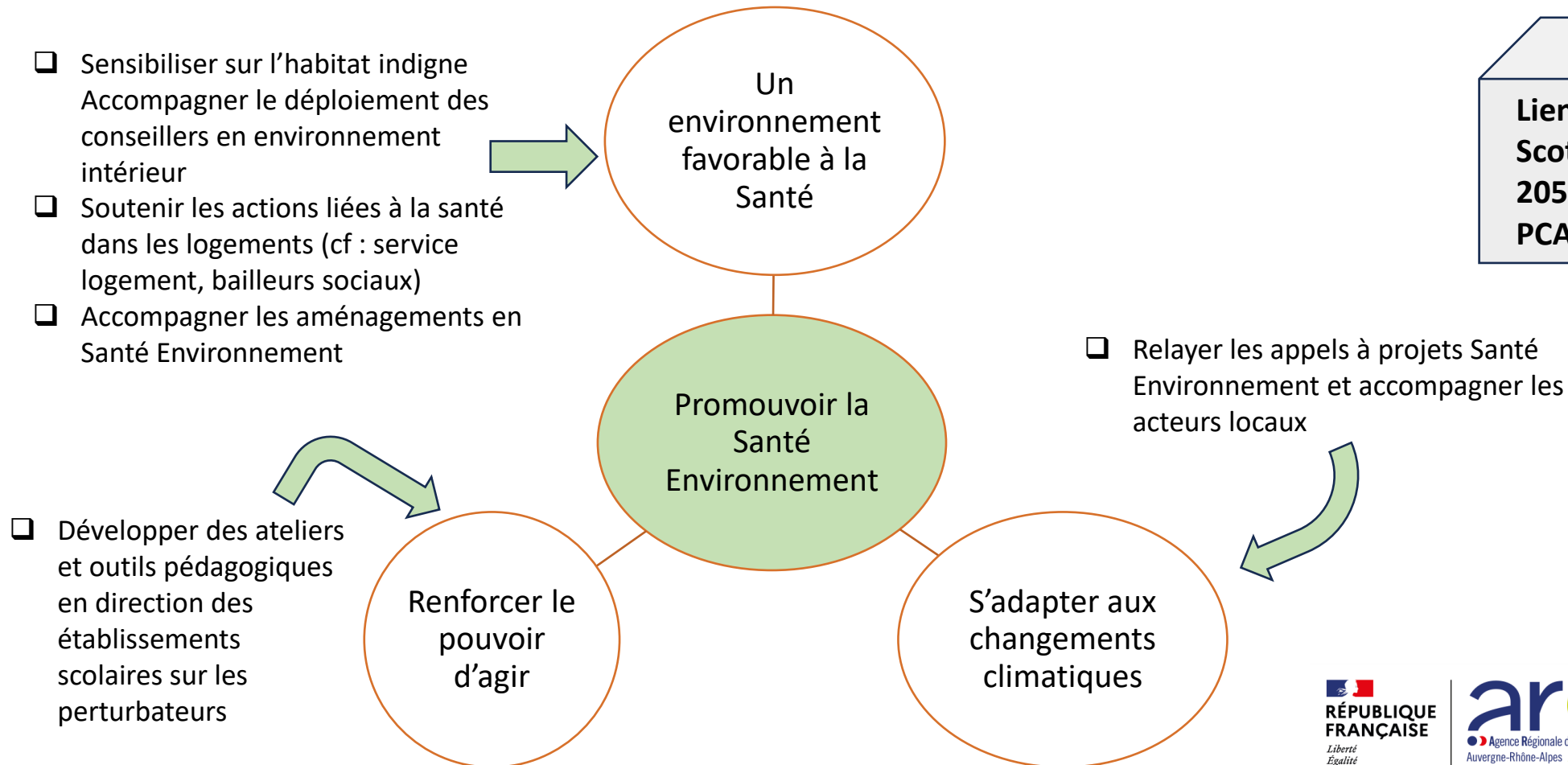


- ❑ Développer le réseau de gérontopsy et former les SAD
- ❑ Accompagner les EHPAD dans leur transformation (formation et information)

- ❑ Renforcer les campagnes de dépistage (cancer du sein, col de l'utérus)
- ❑ Déployer des dispositifs en direction des femmes en situation de précarité
- ❑ Informer sur les prises en charge de femmes victimes de violence



Axe 4 : Promouvoir la Santé Environnement

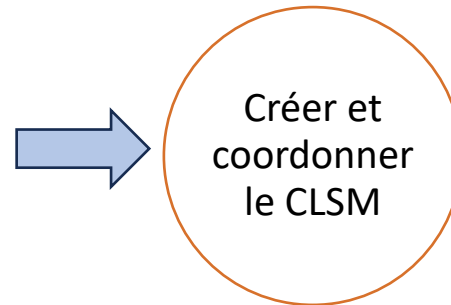


Lien avec le Scot « Santé 2050 » et le PCAET



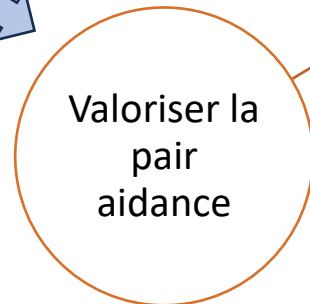
Axe 5 : Préserver une bonne Santé Mentale

- Animer le réseau local de Santé Mentale
- Organiser des formations pour les acteurs du territoire
- Coordonner les SISM
- Valoriser la Santé Mentale auprès du public (approche de déstigmatisation)



- Campagne de déstigmatisation des troubles psychiques

- Accompagner les structures dans leur volonté d'intégrer de la pair aidance (formation Association d-base)



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Baronnies
en drôme provençale

Merci de votre écoute